



# Journal municipal Sainte-Jeanne-d'Arc

28 mai 2020



Bonjour chers parents,

La semaine dernière, le gouvernement annonçait l'autorisation de tenir des camps de jour. Suite à cette annonce, nous nous sommes mis au travail afin d'offrir à vos enfants un camp intéressant tout en respectant les recommandations et restrictions dues de la situation actuelle.

D'ici quelques jours, les fiches d'inscription seront disponibles sur les pages facebook de la municipalité et du camp de jour. Ces fiches seront sous forme de questionnaires à remplir à l'écran. Vous trouverez la page facebook de la municipalité à l'adresse suivante [www.facebook.com/Municipalité-de-Sainte-Jeanne-dArc-1663437180636284/](http://www.facebook.com/Municipalité-de-Sainte-Jeanne-dArc-1663437180636284/) et celle du camp de jour [www.facebook.com/campdejourstejeannedarc/](http://www.facebook.com/campdejourstejeannedarc/).

En raison des ratios prescrits par la Direction générale de la santé publique, nous ne pourrions accueillir qu'un nombre restreint d'enfants. Pour cette raison nous n'accepterons que des jeunes résidant à Sainte-Jeanne-d'Arc et âgés de 5 à 9 ans. Les inscriptions se feront sous la formule PREMIER ARRIVÉ - PREMIER INSCRIT. Nous ne prendrons aucune inscription par message sur facebook ou par téléphone, mais seulement en remplissant le formulaire lorsqu'il sera disponible.

La rencontre avec la responsable du camp n'aura pas lieu mais, après l'inscription de votre enfant, vous recevrez toute la documentation nécessaire, vous pourrez alors contacter la responsable si vous avez des questions.

**Exceptionnellement cet été il n'y aura pas de baseball ni de soccer.**

**Le parc et les jeux d'eau seront accessibles, mais il est de la responsabilité des parents de veiller au respect des normes de distanciation recommandées.**

## Conseil municipal

Denise Lamontagne, maire

Jean Ouellet, conseiller et maire supp.      Siège # 1

Charline Devin, conseillère      Siège # 2

Berthold Allard, conseiller      Siège # 3

Jules Bernier, conseiller      Siège # 4

François Théberge, conseiller      Siège # 5

Michel Gagnon, conseiller      Siège # 6

## Équipe municipale

Tim St-Pierre, directeur général et secrétaire-trésorier

Christiane Laporte, secrétaire-administrative

François Bouchard, responsable usine d'eau potable

Mario Martin, responsable des eaux usées

Daniel Simard, responsable des travaux publics

Florent Tremblay, préposé aux travaux publics

Michel Simard, brigadier scolaire

## Informations

Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc

378, François-Bilodeau

Sainte-Jeanne-d'Arc, G0W 1E0

Tél: 418-276-3166

Fax: 418-276-7648

Courriel: [info@stejeannedarc.qc.ca](mailto:info@stejeannedarc.qc.ca)

Suivez-nous

sur notre page internet

<https://stejeannedarc.qc.ca/>

sur facebook

<https://facebook.com/Municipalité-de-Sainte-Jeanne-dArc>

## Informations municipales

Bureau municipal

Horaire normal: 8h30 à 12h et 13h à 16h30

Location des salles

418-276-3166 poste 3600

Comptoir vestimentaire

Horaire normal: mardi 18h à 20h

Bibliothèque

Horaire normal: mercredi 9h à 11h

18h à 20h

## Dates à retenir

Prochaine séance municipale

Lundi 1 juin 2020 la séance ordinaire du conseil sera tenue à huis clos, tout comme le mois dernier. elle sera enregistrée et le fichier sonore sera disponible sur le site de la municipalité.

Journal

Prochaine parution : 25 juin 2020

Date de tombée : 18 juin 2020

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



## Actualités municipales

- **Chiens**

La période de renouvellement des licences de chien est débuté, vous devez vous procurer les médailles soit à la municipalité, soit directement au refuge à Roberval au coût de 25.00\$.

Nos bureaux étant, pour le moment, fermé au public, vous pouvez déposer votre paiement ainsi que vos renseignements (noms, adresse, numéro de téléphone, nom, race et sexe de votre chien) dans le panneau pour le courrier situé à gauche de la porte principale du centre municipal. Nous vous ferons parvenir votre médaille par la poste.

- **Abris d'hiver**

Les abris d'hiver sont autorisés du 15 octobre au 15 mai. À cette date ils doivent être démontés au complet, y compris la structure.

- **Conteneurs au centre municipal**

Nous aimerions rappeler à tous les citoyens que les deux conteneurs ainsi que les bacs de récupération situés derrière le centre municipal NE SONT PAS à l'usage de la population, mais bien pour les déchets et matières résiduelles du centre municipal. Des affiches sont bien visibles à cette effet.

- **Collecte des matières résiduelles**

La collecte des déchets se fait maintenant chaque semaine tandis que celle du recyclage une semaine sur deux, les bacs doivent être en bordure du chemin le jeudi soir.

Nous désirons vous rappeler que les bacs de recyclage (bacs bleus) sont liés à l'adresse résidentielle, donc lors d'un déménagement vous devez les laisser sur place.

XX

- **Espace publicitaire disponible**

10 \$/parution

info@stejeannedarc.qc.ca ou  
418 276-3166 poste 3600



XX

## 100<sup>ème</sup> anniversaire

2021 marquera le 100<sup>ème</sup> anniversaire de notre village.

Afin de se préparer à souligner cet événement, un comité sera formé. Si vous êtes intéressés à vous impliquer dans la préparation des activités, veuillez donner votre nom au bureau municipal.

Nous sommes à la recherche de photos, textes, objets concernant notre village, ses habitants et son histoire.

Pour vous donner un avant-goût inscrivez-vous au groupe facebook « Centenaire de Sainte-Jeanne-d'Arc », vous y trouverez de nombreuses photos qui plongeront les plus âgés dans leur souvenirs tandis que les plus jeunes en apprendront un peu sur la vie de leurs prédécesseurs.

N'hésitez pas à y partager photos, anecdotes et commentaires.

- **Bottin téléphonique**

On nous demande une nouvelle version du bottin téléphonique cependant, comme plusieurs personnes n'ont plus qu'un cellulaire, certains numéros nous manque.

Si vous désirez que votre numéro soit inscrit ou que vous ne voulez pas que votre numéro soit publié, vous êtes priés de nous le faire savoir d'une des façons suivante:

Par courriel à l'adresse: info@stejeannedarc.qc.ca

Par téléphone au 418-276-3166 poste 3600

- **Annonces dans le journal**

Afin d'éviter des retards dans la parution du journal municipal, nous vous demandons de bien vouloir remettre vos articles **par écrit ou par courriel** avant midi de la date de tombée.

Merci de votre collaboration!

## INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT



FEUX DE CAMP



FEUX D'ARTIFICE



INSTRUMENTS PRODUISANT  
DES FLAMMÈCHES



LANTERNES VOLANTES



INSTALLATIONS AVEC  
PARE-ÉTINCELLES ET DISPOSÉES  
SUR SOL DE TERRE BATTUE  
OU DE GRAVIER SONT PERMISES



Dans les conditions actuelles propices aux feux de forêt, il est facile de perdre rapidement le contrôle de feux allumés lors du nettoyage printanier des terrains. En effet, plus de la moitié des incendies survenus depuis le début du printemps ont été causés par la perte de contrôle d'un brûlage de rebuts ou de matières résiduelles faits par des résidents.

Cette interdiction de faire des feux à ciel ouvert vise, également, à préserver la capacité opérationnelle de la SOPFEU et celle des services de sécurité incendie municipaux durant la pandémie, et ce, en limitant les risques de propagation du virus lorsque les pompiers répondent à des alertes.